

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005038

Signataire : CAPC

OBJET : ZAC du Pont Tournant : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par la SEM Plaine Commune Développement pour les années 2002-2003-2004.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 février 1993 créant la ZAC du Pont Tournant,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 1993 confiant par voie de concession l'aménagement de la ZAC du Pont Tournant à la SEM Plaine Commune Développement,

VU la concession d'aménagement de la ZAC du Pont Tournant signée le 24 mai 1993,

VU le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale de la ZAC du Pont Tournant concernant les années 2002-2003-2004 présenté par la SEM Plaine Commune Développement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» et Mme GUILIANOTTI s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par la SEM Plaine Commune Développement, pour la ZAC du Pont Tournant comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêté au 31 décembre 2004 pour les années 2002 à 2004, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie laissant apparaître une participation prévisionnelle de 212 099 € HT

Le Maire